

## **Arrêté du 10 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2005 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer**

10/01/2011

Ce texte modifie l'arrêté du 22 mars 2005 en ajoutant notamment à la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer chez les femmes les vaccinations suivantes : vaccinations contre la rubéole, la rougeole et les oreillons ; vaccinations contre le papillomavirus humain ; vaccinations contre le méningocoque C.